

.K.W.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu.-

Kibungu, le 25 mars 1958.-

OBJET:

N* 975/P.E.2/04/VE.-

Demande d'indemnité
machine à écrire.-

Copie pour information à Monsieur le
Résident du Ruanda à KIGALI.-

L'Agent Territorial,
VAN ESPEN, L.R.

KIBUNGO



3074

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi.

à

U S U M B U R A.-

S/couvert de Monsieur le Résident du
Ruanda à KIGALI.-

S/couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire à KIBUNGU.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que je possède une machine à écrire
personnelle marque: Olivetti pour laquelle,
conformément à la circulaire N* 12/42 du 31 juillet
1955, j'introduis une demande d'indemnité.-

Cette machine me servira pour les besoins
du service territorial dont je fais partie.-

L'Agent Territorial,
VAN ESPEN, Louis R.-

Van Espen

.K.W.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu.-

Kibungu, le 25 mars 1958.-

====.

OBJET:

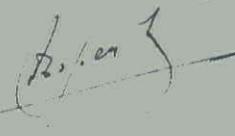
Demande d'indemnité
machine à écrire.-

*Finis
2707/21-254*

N* 975/P.E.2/04/VE.-

Copie pour information à Monsieur le
Résident du Ruanda à KIGALI.-

L'Agent Territorial,
VAN ESPEN, L.R.



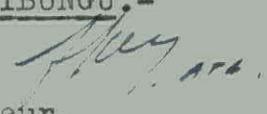
A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi.

à

U S U M B U R A.-

S/couvert de Monsieur le Résident du
Ruanda à KIGALI.-

S/couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire à KIBUNGU.-



Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que je possède une machine à écrire
personnelle marque: Olivetti pour laquelle,
conformément à la circulaire N* 12/42 du 31 juillet
1955, j'introduis une demande d'indemnité.-

Cette machine me servira pour les besoins
du service territorial dont je fais partie.-

L'Agent Territorial,
VAN ESPEN, Louis R.-

.K.W.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu.-

==.==.==.

Kibungu, le 25 mars 1958.-

OBJET:

N* 975/P.E.2/04/VE.-

Demande d'indemnité
machine à écrire.-

Copie pour information à Monsieur le
Résident du Ruanda à KIGALI.-

L'Agent Territorial,
VAN ESPEN, L.R.

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi.

à

U S U M B U R A.-

S/couvert de Monsieur le Résident du
Ruanda à KIGALI.-

S/couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire à KIBUNGU.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que je possède une machine à écrire
personnelle marque: Olivetti pour laquelle,
conformément à la circulaire N* 12/42 du 31 juillet
1955, j'introduits une demande d'indemnité.-

Cette machine me servira pour les besoins
du service territorial dont je fais partie.-

L'Agent Territorial,
VAN ESPEN, Louis R.-

R/J.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali , le 3 avril 1958.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(C. N° 2062/Fin.5.

RESIDENCE DU RUANDA

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

KIBUNGU.-

Indemnité
machine à écrire.-

1164 PE 204 VE
8 4 58.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous retourner la demande d'indemnité de machine à écrire introduite par Monsieur Van Espen en vous demandant de vouloir bien indiquer si l'intéressé remplit les conditions d'octroi exigées par la circulaire 12/42 du 31-7-55.-

Le Résident du Ruanda, a.i.
A. PREUD'HOMME,



Commissaire de District.-

Résidence de Ruanda
Territoire de Kibungu.

Kibungu, 2 mai 1958.

N° /P.T.2/04/VE.-

OBJET:

Demande d'indemnité
machine à écrire.

Copie pour information à monsieur le
Résident du Ruanda à KIGALI.-
L'agent territorial,
VAN ESPEEN, L.E.

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi.

A

USUMBURA.-

S/couvert de Monsieur le Résident du
Ruanda à KIGALI.-

S/couvert de Monsieur l'administrateur
de Territoire à KIBUNGU.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que je possède une machine à écrire personnelle
marque: OLIVETTI (lettre 22) pour laquelle conformé-
ment à la circulaire N° 12/42 du 31 juillet 1955
je désire introduire une demande d'indemnité.

Vu que cette machine est en bon état de
fonctionnement,

Vu que ^{je} remplis des fonctions itinérantes
et sédentaires, et qu'aucune machine portative du
service peut être mise à ma disposition pour la durée
de mon voyage, et vu que le devoir de ma charge
m'oblige à effectuer en route, des travaux dactylo-
graphiques dont l'importance et l'urgence ne permettent
pas d'en différer l'exécution jusqu'à mon retour.

Vérifié l'état de la machine
et trouvé bon.
L'Administrateur de Territoire
PETIT J.

L'Agent Territorial,

VAN ESPEEN L.E.